

LA LETTRE DU



N° 2 avril 2014

Le mot du Directeur

SOMMAIRE

- *Le mot du directeur* p. 1
- *Actualités des membres du Centre* p. 2
- *La recherche au CREDIMI* p. 7
- *La formation au CREDIMI* p. 18

Cette seconde livraison de la lettre du CREDIMI est l'occasion de mettre l'accent, outre les multiples activités des enseignants-chercheurs du laboratoire, sur la vie de ce dernier et sur le dynamisme des doctorants du laboratoire. Ceux-ci sont, en effet, à l'origine de la création de l'Association des doctorants et docteurs du CREDIMI, laquelle complètera les associations historiques des Master 2 adossées au laboratoire, et fourmille déjà de projets. Cette lettre permet également de faire le point sur l'arrivée des nouveaux enseignants et doctorants du laboratoire, et de rappeler la dernière publication, très attendue dans le monde du droit des affaires internationales, du colloque ordre public et arbitrage.

Laurence Ravillon
Directrice du CREDIMI
Doyen de la Faculté de Droit et de Science politique de Dijon

Directrice de publication

Laurence RAVILLON

Conception et réalisation

Hamza CHERIEF

Logo - Ursula BLAISE

Centre de Recherche sur le Droit des Marchés et des Investissements Internationaux (C.R.E.D.I.M.I.)

Université de Bourgogne – CNRS UMR 6295

Faculté de Droit et de Science Politique

4 Boulevard Gabriel, 21 000 Dijon

Tel. +33 (0)3 80 39 53 92 – Fax. + 33 (0)3 80 39 55 71

CREDIMI.secretariat@u-bourgogne.fr - CREDIMI.documentation@u-bourgogne.fr

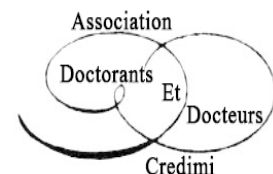


Actualités des membres du Centre

➤ Doctorants

- ✦ Trois nouveaux doctorants se sont inscrits cette année au CREDIMI :
 - **Sarah Bensalah** prépare une thèse portant sur *L'obligation de protection dans le droit des investissements internationaux* ;
Directeur : **Sébastien Manciaux**
Co-directeur : **Ahmed Laraba (faculté de droit de l'Université d'Alger)**
 - **Emmanuelle Glaessner** prépare une thèse portant sur *L'ordre public sociétaire* en tant que doctorante contractuelle ;
Directeur : **Vincent Thomas**
 - **Yacine Souleye** prépare une thèse portant sur *L'intégrité de l'arbitre* ;
Directeur : **Sébastien Manciaux**
- ✦ **L'Association des doctorants et des docteurs du CREDIMI** a été fondée en 2013 par **Loïc Firley, Emmanuelle Glaessner, Marion Meilhac-Perri, Martial Pernet, François-Xavier Puget**, doctorants au CREDIMI. Sa création résulte d'un besoin et d'une envie commune des doctorants de créer un réseau au sein du CREDIMI. Elle a pour vocation de réunir et dynamiser la communauté des doctorants du CREDIMI, par la création d'un réseau entre les anciens, les présents, et les futurs doctorants du CREDIMI.

Son principal objectif est de mettre en relation les doctorants et les docteurs du CREDIMI, afin qu'ils puissent échanger sur leurs domaines de recherche et ainsi valoriser leur activité scientifique. Pour se faire, l'association se propose de mettre en place un soutien social, voire matériel, au profit de ses membres.



Elle vise également à favoriser le lien entre le monde universitaire et le monde professionnel, par la mise en place de partenariats avec les professionnels du droit, les diverses associations doctorales déjà existantes, ainsi que des acteurs institutionnels et internationaux.

Elle vise encore à organiser occasionnellement à l'échelle des doctorants, des colloques ou des journées d'études, ainsi que des séminaires à destination des professionnels du droit, en concertation avec ses partenaires.

Elle est ouverte à toutes les personnes rattachées au CREDIMI (doctorants et docteurs).

- Son bureau est composé par :
 - **MEILHAC-PERRI Marion**, Présidente, ATER
 - **FIRLEY Loïc**, Vice-président, Doctorant, Chargé de TD vacataire
 - **PUGET François-Xavier**, Secrétaire, Doctorant contractuel
 - **GLAESSNER Emmanuelle**, Chargée de communication, Doctorante contractuelle
 - **PERNET Martial**, Trésorier, Doctorant
 - **JUEN Emmanuelle**, Vice-trésorière, ATER

- Sont Membres d'honneur :
 - Monsieur **LOQUIN Éric**, Professeur à l'Université de Bourgogne et membre du CREDIMI.
 - Madame **MARTIN-SERF Arlette**, Professeur à l'Université de Bourgogne et membre du CREDIMI.
 - Madame **RAVILLON Laurence**, Doyen de la faculté de droit de Dijon, Professeur à l'Université de Bourgogne et Directrice du CREDIMI.
 - Monsieur **TRICOT Daniel**, Professeur honoraire des Universités, Membre du Conseil de direction d'UNIDROIT (Rome), Président honoraire de la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation (France), Président de l'Association française des docteurs en droit (AFDD).



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'Association des doctorants et des docteurs du CREDIMI à l'adresse suivante : **contact.addc@gmail.com**

✦ Travaux des doctorants du CREDIMI

- **Le changement de circonstances dans les contrats internationaux**, par Saliha Bouziani, Presses Académiques Francophones (PAF), 2013

L'élément d'extranéité est l'élément par lequel le contrat est en contact, ne serait-ce que partiellement, avec un ordre juridique étranger. Quand le contrat est conclu, chacune des parties doit exécuter ses obligations de façon loyale et de bonne foi. Lorsque, au cours de l'exécution du contrat interviennent des circonstances spécialement importantes telles qu'une crise ou une dévaluation monétaire, celles-ci bouleversent l'économie du contrat voulu par les parties au moment de sa conclusion. Le changement de circonstances peut porter sur le prix de la marchandise ou de la prestation de l'objet du contrat, sur un indice prévu au contrat et qui évolue d'une manière imprévue, sur une monnaie dont la parité est modifiée brutalement. Il peut aussi résulter de la politique d'un Etat qui supprime ou restreint certaines autorisations d'importer ou d'exporter.



- Fiche technique de l'ouvrage
88 pages – 59,90 € - ISBN 9782711013845
A commander aux **Presses Académiques Francophones**
<https://www.presses-academiques.com>
- **Ikram Ullah**, « Interim measures in arbitration under the Pakistani legal regime », *Arbitration International*, 2013, vol. 4, pp. 653 à 670.

✦ Prix, récompenses, bourses d'étude

- **Sétchégnon Eustache Da Allada**, doctorant au CREDIMI et dont la thèse, co-dirigée par **Laurence Ravillon** et **Joseph Djog Benou**, porte sur le *Droit OHADA des contrats et pratiques contractuelles des affaires*, a obtenu une **bourse d'excellence Eiffel**. Le programme de bourses Eiffel a été lancé par le Ministère des Affaires étrangères afin de financer les meilleurs étudiants étrangers. **L'excellence du candidat** et le **caractère innovant de son sujet de recherche** conditionnent l'octroi de cette bourse.

➤ Docteurs

Le CREDIMI compte trois nouveaux docteurs en droit :

- ✦ **Maya Mahmoud** a soutenu le 2 juillet 2013 sa thèse portant sur *La volonté unilatérale dans la destruction du contrat de consommation. La rétractation, la résolution* ; mention Honorable
Directeur : **Sabine Corneloup**

- ✦ **Franck Miranda Guerra** a soutenu le 12 juillet 2013 sa thèse portant sur *Le conflit de lois en droit des transports de marchandises par mer* ; mention Très Honorable
Directeur : **Laurence Ravillon**
Co-encadrant : **Sabine Corneloup**

- ✦ **Guillaume Vieillard** a soutenu le 14 mars 2014 sa thèse portant sur *La contribution de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) à l'harmonisation et à l'uniformisation du droit commercial international* ; mention Très Honorable
Directeur : **Eric Loquin**
Co-encadrant : **Laurence Ravillon**

➤ Maîtres de conférences et Professeurs

Deux Professeurs et deux Maîtres de conférences ont rejoint le CREDIMI au cours de l'année 2013-2014 :

- ✦ **Frédéric Douet** est agrégé de droit privé, spécialiste de droit fiscal.

- ✦ **Régis Vabre** est agrégé de droit privé et sciences criminelles, agrégé d'économie et gestion et ancien élève de l'École Normale Supérieure de Cachan. Il est spécialisé en droit des affaires, notamment en droit des marchés financiers et en fiscalité de l'entreprise. Il est également rédacteur en chef de la Revue internationale des services financiers, publiée chez Bruylant/Larcier.

- ✦ **Frédéric Charlin** est docteur en histoire du droit (Grenoble, 2009), spécialisé en droit colonial. Sa thèse portait sur *l'Homo servilis. Contribution à l'étude de la condition juridique de l'esclave dans les colonies françaises, 1635-1848* (dir. **M. Mathieu**). Il a été chargé d'enseignements à l'Université de Grenoble (2005-2011). Il est actuellement Maître de conférences en droit privé à l'Université de Bourgogne.

- ✦ **Emmanuel Py** est docteur de l'Université de Strasbourg (2008), lauréat de la faculté (prix de la meilleure thèse de droit privé) et du prix "Contentieux des brevets d'inventions" délivré par le cabinet Véron et associés. Il a été qualifié en 2009 et est entré en poste la même année à l'Université de Haute Alsace avant d'intégrer

l'Université de Bourgogne en septembre 2013. Il est, par ailleurs, depuis cette année, le correspondant informatique et libertés (CIL) de l'Université.

➤ Membres associés

- ✦ **Christian Gamaleu Kameni** est docteur en droit de l'Université d'Aix-Marseille. Il est actuellement Attaché Temporaire à l'Enseignement et à la Recherche de l'Université de Bourgogne.
- ✦ **Alfredo Do Jesus** est docteur en droit, avocat au Venezuela et en France. Il est chargé d'enseignement dans plusieurs universités françaises.

La recherche au C.R.E.D.I.M.I.

➤ Colloques

- ✦ Le 11 octobre 2013, le CREDIMI a organisé un colloque consacré à *L'insolvabilité internationale à l'épreuve des groupes de sociétés*. Le thème du colloque a été inspiré à la fois par la proposition de modification du Règlement (CE) n°1346-2000 sur les procédures d'insolvabilité et par les difficultés spécifiques posées par les groupes internationaux de sociétés en cas de défaillance d'une ou plusieurs de leurs composantes.

Tenu à la Faculté de Droit, sous la direction des Professeurs **Arlette Martin-Serf** et **Caroline Henry** et de **Paola Nabet**, et sous le **Haut Patronage de la Cour de cassation**, ce colloque international a réuni d'éminents spécialistes, universitaires et praticiens, pour traiter des difficultés nées de l'affrontement du droit de la faillite, corps de règles d'ordre public économique, avec le droit international et le droit de l'Union européenne. A côté de la présentation de la réforme du Règlement " Insolvabilité " et des décisions de la Cour de Justice de l'Union européenne rendues à propos des groupes de sociétés ignorés par la version initiale du texte, les avancées vers l'unification ou la coordination internationale ont été présentées, tout spécialement les travaux de la CNUDCI et de l'OHADA.

Au départ, le traitement de l'insolvabilité d'un groupe bute sur l'absence de personnalité juridique de celui-ci et sa conséquence, l'autonomie patrimoniale de chaque société du groupe. Le contentieux et les débats doctrinaux s'emploient à combler ce vide et à utiliser des mécanismes de substitution pour répondre aux nécessités économiques.

Le colloque a permis d'explorer des aspects plus particuliers de l'insolvabilité internationale : la responsabilité de la société mère ou grand-mère, le droit social et l'AGS, les stratégies des créanciers, la coopération entre les magistrats et entre les professionnels des procédures collectives.

Les **actes du colloque** ont été publiés, à la **Revue des procédures collectives de novembre 2013, dossier 47**.

- ✦ La nationalité est un des éléments fondamentaux qui gouvernent le sport : elle est étroitement attachée à la délivrance des titres sportifs (Champion de France, champion du monde, etc.) tout comme elle conditionne le plus souvent l'accès aux épreuves dont la plupart sont réservées aux sportifs « nationaux ».

Mais de quelle nationalité s'agit-il ici ? Les fédérations dites nationales ne représentent pas toujours un Etat : les îles Feroë, rattachées au Danemark, sont pourtant membres de la FIFA et leurs équipes sont admises comme telles à participer aux compétitions internationales et européennes de football ; de même Tahiti, pour la même raison, a pu participer à la dernière Coupe des confédérations de football ; les sportifs natifs de l'île de Guam ou des Samoa américaines, toutes deux territoires des Etats-Unis,

représentent ces deux « nations sportives » aux Jeux olympiques ou à la Coupe du monde de Rugby et la fédération de quilles de Catalogne est un membre affilié de la fédération internationale, distinctement de la fédération espagnole !

En sens inverse, l'équipe de France de rugby a pu compter dans ses rangs un joueur de nationalité ... sud-africaine ! Quant à Monaco, le club de football participe au championnat de France tandis que l'équipe de bobsleigh représente la Principauté aux Jeux olympiques ! A quoi s'ajoute le traitement particulier en matière de naturalisation ou de bi-nationalité dont sont l'objet les sportifs dans nombre de disciplines.

Ces quelques exemples démontrent que le mouvement sportif se sent affranchi du droit étatique pour poser ses propres règles en matière de nationalité. Cette liberté que s'accordent les institutions sportives fonde l'idée d'une « nationalité sportive » distincte et indépendante de la nationalité étatique, laquelle est pourtant un des attributs de la souveraineté.

A quoi la « nationalité sportive » correspond-elle ? Et surtout dans quelle mesure son autonomie est-elle compatible avec les règles étatiques de la nationalité ?

Quelques-unes des questions auxquelles se sont efforcés de répondre les participants à cette huitième **Rencontre du droit du sport** organisée par le **Laboratoire de Droit du Sport** avec le concours du **Conseil régional de Bourgogne** les 12 et 13 septembre 2013.

- ✦ **Laurence Ravillon** a co-organisé avec **l'Association Henri Capitant** la Journée nationale Capitant, portant sur *Le temps et le droit*, qui s'est déroulée à Dijon le 22 novembre 2013. Le temps a d'abord été abordé sous un angle thématique : en droit de l'arbitrage (**Eric Loquin**), en droit international privé (**Sabine Corneloup**) et en droit des contrats (**Anne Etienney**). Il a ensuite été appréhendé sous l'angle du temps dans le droit, autour du rythme juridique du temps (urgence, patience, suspension...) présenté par **Julie Klein**, des fonctions du temps (acquisition, extinction), envisagées par **Augustin Aynès**, et de ses mesures (instant, durée, perpétuité..), étudiées par Mathias Latina. Les observations introductives et conclusives ont été prononcées par M. **Philippe Malinvaud** et par Mme **Camille Jauffret-Spinosi**. L'Association Capitant était également représentée par M. **Philippe Dupichot** et par M. **Jean-Claude Dubarry**. Les Actes du colloque paraîtront aux éditions Dalloz.

Elle a également organisé le jeudi 3 avril 2014 une réunion de la Commission spatiale, au **Cabinet Denton**, à Paris, où le Professeur **Lucien Rapp** est intervenu sur le thème suivant : « PPP dans le secteur spatial et nouvelle directive européenne sur les concessions ».

➤ Travaux

✦ Missions, consultations, expertises

- **Ali Bencheneb** s'est vu confier par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) **Justice Coopération Internationale**, agissant pour le compte de l'Union européenne, une mission visant à expertiser un centre de recherche juridique rattaché au Ministère algérien de la justice et à identifier des partenaires potentiels pour ce centre.

✦ Invitations lors de conférences

- **Clotilde Jourdain-Fortier** a participé aux rencontres Lascaux qui avaient pour thème « Penser une démocratie alimentaire » et qui se sont déroulées à Nantes les 25 et 27 novembre 2013. Une vidéo de son intervention est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.youtube.com/watch?v=ohqa5JgsFWs>
- **Emmanuel Py** participera courant avril au colloque franco-brésilien *Les fonctions des droits de propriété intellectuelle* organisé à **Rio de Janeiro** et **Belo Horizonte**. Ce colloque vise à proposer un regard croisé sur la façon dont nos deux pays traitent les limites des droits de propriété intellectuelle (par le biais d'exceptions légales ou encore jurisprudentielles par exemple). Son intervention concernera "les fonctions du droit des brevets d'invention" et visera à montrer que l'analyse fonctionnelle dudit droit justifie (ou non) des limites aux prérogatives conférées par le droit de propriété (patent trolls par exemple).
- **Ali Bencheneb, Laurence Ravillon** et **Sébastien Manciaux** participeront les 11 et 12 avril 2014 au colloque international et méditerranéen organisé, sous la direction de MM. **Lotfi Chedly** et **Filali Osman**, par la **Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et sociales de Tunis**. Ce colloque est intitulé « Vers une *lex mediterranea* de l'arbitrage dans les pays de l'Union pour la Méditerranée ».

✦ Organisation de colloques, conférences, journées d'études

- **David Jacotot** co-organise, avec la **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)** de Bourgogne, une demi-journée intitulée : *Rôle du comité d'entreprise et du comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail dans l'entreprise : quelles évolutions ?* Cette demi-journée, qui se tiendra dans la matinée du 6 juin 2014, s'inscrit dans le cadre du **Diplôme d'université en Droit du travail appliqué**, mis en place par l'Université de Bourgogne à la rentrée 2013-2014 et dirigé par David Jacotot. Rattachée au module d'enseignement portant sur les Institutions représentatives du personnel, elle propose un regard croisé (universitaire et praticien) sur l'évolution de ces institutions, plus

particulièrement sur le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et sur le Comité d'entreprise (CE). L'approche professionnelle du module sera également marquée par la présentation du bilan de l'étude réalisée par **l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT)** de Bourgogne à l'occasion des 30 ans des CHSCT et les pistes d'action retenues. Les informations complémentaires sur cette demi-journée sont disponibles sur le site du CREDIMI à l'adresse suivante : **credimi.u-bourgogne.fr**.

- **Emmanuel Py** et **Jean-Marie Garinot** co-organisent un colloque portant sur *La protection du patrimoine immatériel de l'entreprise*. Il s'agira d'évoquer les différentes modalités de protection de l'information d'une entreprise: par les droits de propriété intellectuelle, par la voie du secret (avec une analyse de l'état actuel des textes et de la jurisprudence) mais aussi en considération des initiatives législatives nationales et européennes. A l'occasion du colloque, les mécanismes contractuels qui permettent d'anticiper les risques de dissipation ou de "vol" des informations en question (il s'agit donc de technique contractuelle) seront également mis en avant. L'idée générale est de confronter des présentations d'universitaires avec des analyses de praticiens. Pour connaître les dates du colloque n'hésitez pas à consulter **le site du CREDIMI, rubrique « Actualités »**, à l'adresse suivante : **<http://credimi.u-bourgogne.fr/>**.

✦ Professeurs invités

- **Peter Huber**, professeur à la Faculté de droit de Mayence, a dispensé en mars 2014 des enseignements en droit international privé et en droit du commerce international (Masters 1 et 2).
- **Salah Berrahou**, professeur à la Faculté de droit de Marrakech, a été accueilli en tant que professeur invité en février 2014. Il a assuré des enseignements en droit international public du commerce, en science politique et en droit du financement.

✦ Articles, contributions

Ali Bencheneb, « La médiation dans l'espace maghrébin », in *Revue de l'arbitrage et de la médiation / Journal of arbitration and mediation*, 2013, vol. 3, n° 1.

Ali Bencheneb, « Premiers éléments d'une histoire du droit algérien contemporain : le droit de l'Etat algérien », in *Les univers du droit - Mélanges en Hommage à Claude Bontems*, L'Harmattan et Presses Universitaires de Sceaux, 2013.

Ali Bencheneb, « Le projet de Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux », in *Chronique des sources informelles de droit des affaires internationales*, *RDAl*, 2013, n° 5, pp. 637 à 644.

Vincent Bonnet, *Divorce, Rép. proc. Dalloz*, refonte en collaboration avec **A. Gouttenoire**, 2010, refonte 2013 (à paraître).

Vincent Bonnet, *Rép. proc. Dalloz*, refonte en collaboration avec **A. Gouttenoire**, 2013 (à paraître).

Vincent Bonnet, « L'EIRL marié sous le régime de la communauté légale », in *L'entrepreneur individuel et le couple*, Colloque du 22 mars 2013 organisé par le Master 2 de droit notarial de la Faculté de droit de Dijon, sous la direction de V. Bonnet, non publié.

Sabine Corneloup, « La coopération judiciaire en matière civile: vue d'ensemble », in **C. Flaesch-Mougin** et **H. Bosse-Platière (dir.)**, *Le volet externe de l'Espace de Liberté, de Sécurité et de Justice de l'Union Européenne: quelles articulations pour quelles cohérences ?*, Actes du colloque organisé les 22 et 23 septembre 2011 à Rennes, Bruylant, 2013, pp. 377 à 406, à paraître.

Sabine Corneloup, « Can Private International Law contribute to Global Migration Governance ? », in **H. Muir-Watt** et **D. Fernandez Arroyo (dir.)**, *Global Governance Implications of Private International Law*, Actes du cycle de conférences organisé à Paris en

2011-2012, Oxford University Press, 2013, à paraître.

Sabine Corneloup, Panorama « Droit des étrangers et de la nationalité. Décembre 2011-décembre 2012 », en collab. avec **O. Boskovic**, **F. Jault-Seseke**, **N. Joubert** et **K. Parrot**, *Recueil Dalloz*, 2013, pp. 390 à 402 (rubrique droit d'asile).

Frédéric Douet, *Précis de droit fiscal de la famille*, préface de **J. HAUSER**, professeur à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV, Paris, LexisNexis, collection « *Litec fiscal* », 12^{ème} édition, 2013, 860 pp.

Frédéric Douet, sous la direction de **P. MURAT**, professeur à l'Université Pierre Mendès-France (Grenoble II), rédaction de la partie fiscale du « Dalloz action » Droit de la famille.

Frédéric Douet, Rédaction de la partie relative à l'impôt sur le revenu du *Lamy fiscal* 2013.

Frédéric Douet, « Petite rétroactivité et lois fiscales rétrospectives », Actes du colloque ayant pour thème « *Aspects de la rétroactivité de la loi en droit des affaires et en droit fiscal* » organisé par les Masters II droit des affaires et fiscalité de l'entreprise de l'Université Paris-Dauphine (Paris, 20 juin 2013), *La Semaine juridique édition entreprise et affaires* 2013, n° 38, étude 1510.

Frédéric Douet, « Le notariat et la doctrine administrative », *La semaine juridique édition notariale et immobilière* 2013, n° 47, 1276.

Frédéric Douet, « Le baiser de la doctrine administrative, Brèves remarques sur les prélèvements sociaux afférents aux plus-values immobilières », *La semaine juridique édition notariale et immobilière* 2013, n° 39, actualités 930.

Frédéric Douet, « Les foyers fiscaux recomposés », *La semaine juridique édition notariale et immobilière* 2013, n° 19, étude 1131.

Frédéric Douet, « Aspects civils et fiscaux des donations d'usufruit temporaire », *La semaine juridique édition notariale et immobilière* 2013, n° 14, étude 1077.

Frédéric Douet, « Les couples de même sexe et le droit fiscal », Dossier « Loi du 17 mai 2013 : évolution ou révolution ? (A propos de l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de personnes de même sexe) », *Les petites affiches* 2013, n° 133, spécialement p. 77 et s.

Frédéric Douet, « Plafonnement de l'ISF et contrats d'assurance-vie », *RGDA* 2013, n° 4, p. 991 et s. ; *Defrénois* 2013, n° 15-16, art. 113-8, p. 803 et s.

Jean-Marie Garinot, « La loyauté en droit des sociétés : une obligation en clair-obscur », *RLDA* mars 2014 (à paraître).

Jean-Marie Garinot, « L'Union européenne au secours du secret des affaires », *Dr. & Pat.* 2014, n° 232, p. 20.

Jean-Marie Garinot, Chronique des décisions rendues par l'Organe de règlement des différends de l'OMC 2011 / 2013, en collaboration avec G. Busseuil, S. Grayot-Dirx, C. Jourdain-Fortier, I. Moine-Dupuis et V. Pironon, *RIDE* 2013, n° 3, p. 333.

Laurence-Caroline Henry et **Sophie Druffin-Bricca**, *Introduction générale au droit*, éd. Gualino, 8^e éd., 2013, 253 pp.

Laurence-Caroline Henry et **Sophie Druffin-Bricca**, *Droit des biens*, éd. Gualino, 5^e éd., 2013, 256 pp.

Laurence-Caroline Henry, « Règlement insolvabilité européen et les groupes : bilan et perspective – Une approche textuelle », Colloque Règlement insolvabilité européen et les groupes, Dijon, 11 oct. 2013, *RPC*, nov.déc. 2013, p. 60.

Laurence-Caroline Henry, « La RSE de l'entreprise insolvable », Colloque Dijon, 29 mars 2013, *Les instruments juridiques de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises*, *RLDA*, juill.-août 2013, p. 89.

Laurence-Caroline Henry, « La réforme oubliée, la protection des salariés face à l'insolvabilité des employeurs », *D.* 2013, p. 2410.

Sylvette Huichard, « Qu'est-ce qu'un Faux médicament du point de vue pharmaceutique, le point de vue universitaire », in *La contrefaçon de médicaments : les premiers pas d'une réaction normative*, 2013, Dijon, LexisNexis, pp. 51-55

Sylvette Huichard et **Mathieu Guerriaud**, « La déclaration de pharmacovigilance à l'épreuve du secret professionnel », *Panorama de droit pharmaceutique - 2013*, n°1 numéro spécial de la *Revue Générale de Droit Médical*, 2014, pp. 239-250.

David Jacotot, « La procédure de licenciement collectif dans les entreprises en difficulté : les apports de la loi de sécurisation de l'emploi », *RPC*, à paraître.

David Jacotot, « De la relation bipartite à la relation multipartite. Essai sur le contrat médical », in *Mélanges en l'honneur de G. Memeteau*, 2013, à paraître.

David Jacotot, « Les joueurs formés localement », in *Sport et nationalité*, colloque septembre 2013, à paraître.

David Jacotot, « Le cycliste, un salarié comme les autres », in *Le vélo comme sport, colloque octobre 2013 au Havre* (dir. J. Guillaumé), Colloques et essais, Fondation Varenne, LGDJ, à paraître.

Clotilde Jourdain-Fortier et **Valérie Pironon**, « La sécurité alimentaire dans le droit de l'OMC; analyse critique et prospective », in *Penser une démocratie alimentaire*, vol. 1, François Collart-Dutilleul (dir.), INIDA, 2013, pp. 255-271.

Clotilde Jourdain-Fortier, « Hommage à l'école niçoise du droit économique », *RIDE*, 2013-4, pp. 407-408.

Clotilde Jourdain-Fortier et alii, « Ecole de Nice / école de Dijon - Contribution du Credimi », *RIDE*, 2013-4, pp. 459-473.

Clotilde Jourdain-Fortier, « La solidarité comme principe de gouvernance du commerce mondial : entre réalité et utopie », in *Crise et droit économique*, Larcier, 2014, p. 63-84.

Philippe Juen, « L'évaluation de l'impact de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) sur la protection effective de l'environnement », Colloque de l'université de Bourgogne du 29 mars 2013, in *Rev. Lamy droit des affaires (RLDA)*, juillet-août 2013, pp. 76-79.

Philippe Juen, Fascicules au *Juris Classeur Propriétés publiques* et au *Juris Classeur Administratif*: « Voies à statut particulier », fascicule 42, création en 2005, mise à jour en 2006, refonte 2010, refonte 2013, 50 p.

Eric Loquin, « De quelques manifestations de l'autonomie de l'ordre juridique sportif international », in *Direito : Teoria e Experiencia, Mélanges Eros Graù*, Malheiros editores, 2013.

Eric Loquin, « Egalité, Loyauté, Célérité », La nouvelle devise du droit français de l'arbitrage international », in *Arbitragem e Commercio internacional, Mélanges en l'honneur de Luis Olavo Baptista*, Quartier latin éditeur, 2013, pp. 547-566.

Eric Loquin, « La bonne administration de la justice arbitrale », in *Justice et Cassation, Revue des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation*, 2013, Dalloz, pp. 73-94.

Eric Loquin, Chronique « Sentences arbitrales du Tribunal Arbitral du Sport », *Journal du Droit International*, 2013, pp. 275 à 331.

Sébastien Manciaux, « L'ordre public international dans l'arbitrage d'investissement », in *L'ordre public et l'arbitrage*, sous la direction d'Eric Loquin et Sébastien Manciaux, Travaux du Credimi, vol. 42, LexisNexis, 2014, pp. 37-55.

Sébastien Manciaux, « El consentimiento al arbitraje CIADI dado en una ley », in *Direito Internacional dos Investimentos*, sous la direction de Marilda Rosado, Editora Renovar do Rio de Janeiro, à paraître au printemps 2014.

Sébastien Manciaux, « L'arbitre est un juge », in *Le juge et l'arbitrage*, sous la direction de Sami Bostanji, Ferhat Horchani et Sébastien Manciaux, Pédone, à paraître au printemps 2014.

Arlette Martin-Serf, Fascicules 41-10, 41-20, 41-30, 41-40 et 41-70 du *JurisClasseur Sociétés (Traité)* consacrés respectivement aux conditions de fond, conditions de forme et au personnel des procédures collectives de sauvegarde, de redressement et de liquidation judiciaires.

Arlette Martin-Serf, Fascicule 41-72 du *JurisClasseur Sociétés (Traité)* traitant de l'administration d'une personne morale soumise à une procédure collective.

Arlette Martin-Serf, Fascicule de synthèse du *JurisClasseur Sociétés (Traité)* sur le site internet LexisNexis. fr : créé en décembre 2010 et remis à jour en juin 2013.

Arlette Martin-Serf, Fasc. 2205 du *Juris Classeur commercial et procédures collectives*, Voies de recours dans les procédures de sauvegarde, de redressement et de liquidation judiciaires.

Arlette Martin-Serf, « Chronique de législation et de jurisprudence françaises sur les "Entreprises en difficulté" », *RTDcom*. 2013, pp.139 à 151, pp.339 à 352 et pp.583 à 592.

Arlette Martin-Serf, « Chronique de jurisprudence sur la responsabilité des banquiers et la responsabilité des dirigeants sociaux », *Rev. proc. coll.* 2013, pp.34 à 41.

Paola Nabet, « Bref aperçu du projet de la Commission pour la révision du Règlement (CE) n° 1346/2000 sur l'insolvabilité », *Petites Affiches*, 31 mars 2013, n° 58, p. 5.

Stéphane Prieur, « Certitudes et incertitudes sur le traitement juridique de la cigarette électronique », *Gazette du Palais*, 15 et 16 janvier 2014, p. 6.

Stéphane Prieur, « La tacite reconduction dans les contrats de fourniture de programmes télévisuels payants : plaidoyer pour une

application stricte de la loi », *Contrats Concurrence Consommation*, août-septembre 2013, n° 8-9, p. 11.

Emmanuel Py, « Un an de jurisprudence de la CJUE et du Tribunal de l'Union européenne en propriété industrielle », *Propr. industr.*, nov. 2013, chron. 10, avec l'équipe du CEIPI.

Emmanuel Py, « Un an de droit des brevets », *Propr. industr.* oct. 2013, chron. 9, avec J. Raynard.

Emmanuel Py, Mise à jour périodique des fascicules du *JurisClasseur Brevets* (depuis 2012 et avant cela entre 2000 et 2004).

Laurence Ravillon, « La RSE dans les contrats du commerce international », in *Les instruments juridiques de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises*, *Revue Lamy Droit des affaires*, juillet-août 2013, pp. 83-86.

Laurence Ravillon, « Les contrats de l'industrie spatiale à l'épreuve du contentieux étatique et arbitral », *RJcom.*, juillet-août 2013, pp. 281-287.

Laurence Ravillon, « A Transforming Role for ITU : Monitoring as the Way Forward ? », in *Governing the Geostationary Orbit – Orbital Slots and Spectrum Use in an Era of Interference*, coordinated by Guilhem Penent, Note de l'IFRI, January 2014, pp. 47-49.

Laurence Ravillon, Coordination de la Chronique de droit spatial à la *Revue française de droit aérien et spatial*, 2013, n° 1, pp. 5-9 ; n° 2, pp. 123-148 ; n° 3 pp. 205-216 ; n° 4, pp. 335-368.

Laurence Ravillon, « Chronique des sources informelles du droit des affaires internationales » (Coordination) (version bilingue français/anglais), *Revue de droit des affaires internationales*, 2013, n° 6, pp. 637-656.

Laurence Ravillon, « Retour sur le principe compétence-compétence », in *Le juge et l'arbitrage*, à paraître chez Pedone.

Laurence Ravillon, « Que reste-t-il du concept d'inarbitrabilité ? », in Eric Loquin et Sébastien Manciaux (dir.), *L'ordre public et l'arbitrage*, Dijon, Travaux du CREDIMI, n° 42, LexisNexis, 2014, pp. 57 à 77.

Agnès Tabutiaux et Jean Duvernois, « L'application du règlement CE n°1901/2006 relatif aux médicaments à usage pédiatrique - d'une obligation juridique à une opportunité d'amélioration de la Santé publique », in « Panorama de Droit Pharmaceutique - 2013 », *Revue Générale de Droit Médical*, Hors-série RGDM n°1, janvier 2014, pp. 41-57.

Vincent Thomas, « EIRL : transmission entre vifs du patrimoine affecté », *Rev. sociétés*, 2013, pp. 673-680.

Vincent Thomas, « La responsabilité sociale des entreprises en droit des sociétés », *RLDA*, juillet-août 2013.

Vincent Thomas, « Panorama de droit des entreprises en difficulté », *LPA* 15/04/2013, n° 75, p. 4-17, ss la dir. de **Philippe Roussel Galle**, avec **Rossi Patrick, Gerbay Nicolas, Jacotot David, Nabet Paola, Zattara-Gros Anne-Françoise**.

➤ Ouvrages du CREDIMI

- ★ **Le secret des affaires, par J.-M. Garinot, préface de Eric Loquin, LexisNexis, Litec, 2013, vol. 41**



En droit français, le secret des affaires ne peut à ce jour être qualifié de notion juridique. Aucune disposition légale ne lui est expressément consacrée et, lorsqu'il est mentionné par les textes, c'est toujours de manière incidente. Par ailleurs, il ne se confond pas avec le secret professionnel, ni avec le secret de fabrique, dont le domaine est beaucoup plus restreint. Ses manifestations en droit positif sont pourtant nombreuses : ainsi, les entreprises désireuses de protéger leur patrimoine informationnel recourent par exemple aux techniques contractuelles et à l'arbitrage. La jurisprudence estime en outre qu'une information peut être volée, recelée ou détournée et que la captation illicite de renseignements secrets constitue un délit civil. Il a également été jugé que la confidentialité ne pouvait être avancée pour faire obstacle à une mesure

d'instruction. Cette application du droit commun n'est toutefois pas satisfaisante et appelle une réforme destinée à protéger les secrets d'affaires, qui s'apparentent à des biens résultant de l'industrie de l'entreprise ou se rapportent à la vie intérieure de celle-ci.

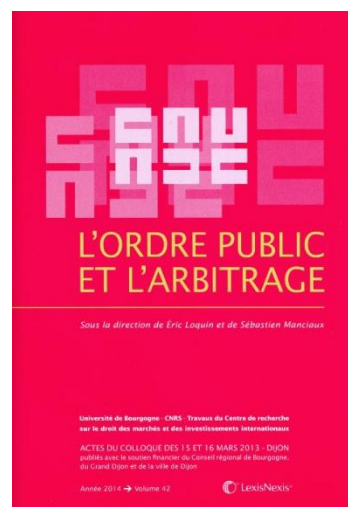
La problématique du secret des affaires concerne toutes les matières du droit de l'entreprise et intéresse l'ensemble des opérateurs économiques, de l'artisan et à la multinationale. Elle a également fait l'objet d'une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale en janvier 2012.

Cette thèse a pour ambition de cerner la notion de secret des affaires, de systématiser ses manifestations juridiques, de montrer que la protection du secret est légitime et de proposer les modalités de cette protection.

- Fiche technique de l'ouvrage
404 pages – 45,00 € - ISBN 9782711019090
A commander aux **Editions LexisNexis Litec**
Service des commandes
141 rue de Javel
75747 PARIS Cedex 15.

★ ***L'ordre public et l'arbitrage*, sous la direction de E. Ioquin et S. Manciaux, LexisNexis, 2014, vol. 42**

Désignant l'ensemble des principes - écrits ou non - qui sont considérés dans un ordre juridique donné comme fondamentaux, et dont le respect est à ce titre impératif, l'ordre public apparaît comme un garde-fou (ou un obstacle, c'est selon) au règlement par arbitrage des litiges du commerce international. Or, à l'heure actuelle, tous les observateurs constatent un net recul de l'ordre public dans le droit français de l'arbitrage international. Le domaine de l'arbitrabilité est en permanente extension alors que le contrôle du respect par la sentence de l'ordre public est de plus en plus allégé au point que l'on peut se demander s'il existe encore. L'arbitrage international paraît devenir un sanctuaire où l'autonomie de la volonté peut s'épanouir sans limite. Cette évolution, applaudie par les uns, critiquée par les autres, est-elle justifiée par la singularité de l'arbitrage ? Est-elle souhaitable ? Doit-on réintroduire l'ordre public dans l'arbitrage et quel ordre public ? Quelle est la place de l'ordre public dans cette forme d'arbitrage international en plein développement qu'est l'arbitrage d'investissement ? Le colloque « L'ordre public et l'arbitrage » organisé par le CREDIMI à Dijon les 15 et 16 mars 2013 a fourni l'occasion de faire le point sur ces questions capitales pour l'avenir de l'arbitrage à un moment de l'histoire où la libéralisation des marchés internationaux est remise en cause.



- Fiche technique de l'ouvrage
258 pages – 40 € - ISBN 9782711020782
A commander aux **Editions LexisNexis Litec**
Service des commandes
141 rue de Javel
75747 PARIS Cedex 15.

➤ Dans la presse

- ★ **Laurence Ravillon** a donné plusieurs interviews au cours de l'année universitaire 2013-2014. En juillet 2013, elle a ainsi été interviewée par RMC sur le régime juridique des corps célestes. Pour son article « Le droit de l'espace, tout un univers » paru dans la *LJA Magazine* (novembre-décembre 2013, pp. 11-13), **Clémence Dellagnol** s'est appuyée sur l'entretien que lui a accordé Laurence Ravillon au mois d'octobre 2013. Enfin, le *Journal du net* a publié, le 15 janvier 2014, une interview de Madame Ravillon portant sur le droit des activités spatiales disponible sur le site du journal à l'adresse suivante : <http://www.journaldunet.com>.

Elle a participé au projet *Portraits parlés de femmes scientifiques* du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Ce projet a fait l'objet de plusieurs expositions qui se sont tenues à Besançon, Paris, Caracas et dans d'autres villes de France et du monde. Pour davantage de renseignements, n'hésitez pas à parcourir le site du ministère à l'adresse suivante :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid74249/infinites-plurielles-140-scientifiques-vous-parlent-de-science.html>.

La formation au C.R.E.D.I.M.I.

- ✦ Le mot du directeur du **Master 2 Juriste d'Affaires Internationales**, parcours professionnel, **Sébastien Manciaux**

L'année en Master 2 JAI passe bien vite : nous voici déjà au mois de mars et aux dernières semaines de présence à l'Université des étudiants, avant leur départ en stage. Comme chaque année, les destinations de stage seront variées tant en France (Paris, Lyon, Toulouse par exemple) qu'à l'étranger (Rome, Budapest). Depuis début janvier notamment, l'agenda des étudiants a été bien occupé entre les cours et séminaires délivrés tant par des universitaires que par des praticiens, l'organisation le même jour et à Dijon (c'était le 14 février) de la journée des métiers du droit des affaires internationales et du repas des anciens, auxquels il faut ajouter plusieurs « activités annexes ». Parmi celles-ci on citera la participation d'un premier groupe de 4 étudiantes au **Concours de plaidoirie de Francfort (Frankfurt Investment Arbitration Moot Court)**, la participation d'un second groupe fort de six membres au « **Défi aérospatial** », et plusieurs participations individuelles aux « **entrepreneuriales** ». La promotion 2013-2014 a donc largement fait preuve de son dynamisme et de sa curiosité, également appréciés en cours par de nombreux intervenants. Il leur reste à continuer sur cette lancée pour leur stage et par la suite, tant ces deux qualités sont nécessaires pour bâtir son parcours professionnel.